

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ

Nbre de Conseillers : 15

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois le 23 août à 18H00
Présents : 12 Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants : 14 réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour : 12 de ses séances
Contre : 00 Date de la convocation : 09 août 2023
Abstention : 02 Date d'affichage : 10 août 2023

Présents : ANDRE Michèle, BRON Karine, CHANGEUX Anna, CAPDEVILLE Alain,
DREYER Guy, FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy, NOUGES André, PEREFARRES Charlotte, POISSON
Chantal, ROUX Gérard, RUBIO MAZARIO Fidel
Absents : ARNAUNE Julien, BOUCHE Mickael, MINATCHY Adeline,
Procuration : ARNAUNE Julien a donné procuration à CAPDEVILLE Alain
MINATCHY Adeline a donné procuration à MARTINEZ Guy

Mr Gérard ROUX a été nommé secrétaire

DELIBERATION PONCTUELLE
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

L'assemblée délibérante,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 4 septembre 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27 H 40 .

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 04/09/2023 au 05/07/2024.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

La Maire
Anna CHANGEUX

